



VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHL. Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 1 ^{er} avril 2025	
Publication site internet : Le 14 avril 2025	

Délibération n°34 – DE.2025-053

Convention de groupement de commandes pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD 109 (depuis l'intersection du complexe sportif et la rue Chaffale) – entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Depuis plusieurs années, la Municipalité a engagé une politique visant à améliorer la sécurité sur les principaux axes qui traversent la commune.

La commune a engagé une étude afin d'améliorer la sécurité sur la RD 109, axe qui sert d'itinéraire de déviation en plein cœur de ville lorsque les Gorges de l'Arly sont fermées.

Une première partie de cet axe a été aménagée par la création d'un giratoire au carrefour de la RD 109/RD 1508.

D'autres travaux de sécurisation et d'aménagement ont été réalisés, depuis le carrefour RD109/RD71 dit « des Pompiers » jusqu'au sommet de la rue Léon Ecoffet.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre la sécurisation de cet axe en réalisant notamment des travaux d'aménagement depuis l'intersection du complexe sportif jusqu'à la rue Chaffale.

La Communauté d'agglomération Arlysère souhaite s'associer à ce projet afin d'effectuer des travaux de reprise et d'amélioration des réseaux d'eaux de ce secteur.

Considérant que les travaux portent sur des compétences relevant de la commune d'Ugine et de la Communauté d'Agglomération Arlysère la passation d'une convention de groupement de commandes est nécessaire.

De plus, l'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux effectués sur un aménagement de voirie et des réseaux humides, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Le coordonnateur, la Commune d'Ugine, sera mandaté pour réaliser les missions suivantes portant sur le ou les marchés de travaux concernés : signer, notifier, le ou les marchés.

Chaque membre du groupement sera chargé de réaliser les missions suivantes : exécuter, le ou les marchés de travaux, procéder au mandatement des factures concernées.

Les frais de maîtrise d'œuvre et les études complémentaires seront pris en charge par le coordonnateur et refacturés au membre du groupement.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD 109 (depuis l'intersection du complexe sportif et la rue Chaffale).***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou à défaut son représentant, à signer la présente convention de groupement de commandes selon les modalités définies ci-dessus ;***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr